



**SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE PATHOLOGIE**

Journal

Carrefour

EPU

Histoséminaires

Documents

Cas cliniques

Clubs

Liens



Administration

Vie associative

Accueil

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PATHOLOGIE

SFP Infos

Lire

DESC DE FŒTOPATHOLOGIE

Il est créé un DESC de Fœtopathologie d'une durée de 4 semestres (**arrêté du 25 avril 2002 paru au Journal Officiel du 3 mai 2002**) et dont les modalités ont été précisées dans le Bulletin Officiel du 6 juin 2002. L'organisation pédagogique du DESC repose sur l'**arrêté du 4 mai 1988** (JO du 8 mai, page 6710)

I. PROJET PEDAGOGIQUE

11 - DES ouvrant au DESC de Fœtopathologie : anatomie et cytologie pathologiques
génétique médicale, gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, pédiatrie, et de radiodiagnostic et imagerie médicale

I2 - Buts de l'enseignement

L'enseignement du DESC de Fœtopathologie a pour but de donner à l'étudiant les moyens de:

- Identifier les lésions élémentaires observables lors de l'examen fœtopathologique,
- Reconnaître une pathologie fœtale sur un ensemble lésionnel,
- Mettre en œuvre, si nécessaire pour le diagnostic fœtopathologique, d'autres compétences, des moyens techniques complémentaires et des moyens bibliographiques,
- Réaliser un examen fœtopathologique selon les règles de bonne pratique actuellement admises et en rédiger le compte-rendu,
- Participer activement aux réunions des Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal,
- Assurer sa formation continue en fœtopathologie et dans les disciplines connexes.

I3 - Description de l'enseignement

Enseignements généraux

a) Étudiants issus du diplôme d'études spécialisées de génétique médicale, gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, pédiatrie, et de radiodiagnostic et imagerie médicale :

- Principes des techniques histochimiques, immunohistochimiques, et de biologie cellulaire et moléculaire utilisées en anatomie et cytologie pathologiques,
- Organisation des prélèvements autopsiques et extemporanés ; recueil et transfert des données,
- Principales lésions et mécanismes physiopathologiques en pathologie infectieuse, inflammatoire, vasculaire, tumorale, dysmétabolique, malformative et génétique de l'embryon et du fœtus.

b) Étudiants issus du diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques :

- Gènes du développement : compréhension des mécanismes de l'embryogenèse normale et pathologique,
- Développement embryonnaire précoce, implantation,
- Développement de l'embryon et du fœtus,
- Explorations échographiques et biologiques du fœtus et de la femme enceinte ; caryotype normal et pathologique,
- Diagnostic prénatal et préimplantatoire,
- Épidémiologie, physiopathologie, diagnostic et prévention des embryopathies et foetopathies constitutionnelles et acquises,
- Syndromologie et syndromes malformatifs,
- Retentissement fœtal des pathologies, intoxications et thérapeutiques maternelles.

Enseignements spécifiques

Pathologie générale

- Examen fœtopathologique et examen du placenta
- Éléments de pathologie générale
- Éléments de génétique ; conseil génétique
- Les annexes fœtales ; gémeauté
- Infections materno-fœtales
- Syndromologie et dysmorphologie fœtales
- Malformations
- Anomalies chromosomiques
- Anasarques
- Maladies métaboliques
- Tumeurs congénitales

Pathologie spécialisée

- Appareil respiratoire
- Système cardiovasculaire, situs viscéral
- Appareil digestif
- Appareil réno-urinaire
- Appareil génital, ambiguïtés sexuelles
- Glandes endocrines
- Système hématopoïétique
- Appareil locomoteur
- Système nerveux
- Pathologie oculaire et auditive
- Dermatologie

I4 - Modalités

L'enseignement théorique est dispensé lors de 6 modules spécialisés d'une semaine (6 fois 30 heures d'enseignement) répartis sur deux ans, organisés sur six sites différents.

Module 1 : Pathologie générale – Généralités (Bordeaux)

Module 2 : Les annexes fœtales (Paris-Bichat)

Module 3 : Syndromologie et dysmorphologie fœtales (Paris -St Antoine)

Module 4 : Appareil génito-urinaire, glandes endocrines, anasarques fœto-placentaires, squelette (Lyon)

Module 5 : Neuropathologie fœtale, pathologie musculaire, génodermatoses (Paris-Necker)

Module 6 : Appareil cardio-respiratoire, appareil digestif. (Reims)

La formation pratique dure quatre semestres dans des services ou laboratoires agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de fœtopathologie.

- Pour les étudiants issus du diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques, deux semestres doivent être effectués dans des services ou laboratoires agréés pour les diplômes d'études spécialisées de génétique médicale, de gynécologie-obstétrique et gynécologie médicale, de pédiatrie ou de radiodiagnostic et imagerie médicale ou des services ou laboratoires agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine de la reproduction.
- Pour les étudiants issus des autres diplômes d'études spécialisées, deux semestres doivent être effectués dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées d'anatomie et cytologie pathologiques.

I5 - Validation

La validation du DESC de Fœtopathologie est soumise à

1. Un contrôle des connaissances, en fin de 2^{ème} année, qui comprend
 - Une épreuve théorique, de 2 heures, notée sur 20 et qui compte pour 2/3 de la note globale. Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.
 - Une épreuve de "cas cliniques" de 2 heures, avec microscope et micro-ordinateur (accès aux bases de données bibliographiques et syndromologiques), notée sur 10. Une note inférieure à 4/10 est éliminatoire.
2. La validation des stages pratiques.

II. ORGANISATION GENERALE

III1 - Coordination inter-régionale

Il existe dans chaque inter-région 2 coordonnateurs du DESC de Fœtopathologie : un est un enseignant titulaire d'Anatomie et Cytologie Pathologiques et prend plus particulièrement en charge les étudiants de DES et les Services hospitaliers de cette discipline ; l'autre est un enseignant titulaire d'une autre des disciplines ouvrant au DESC et prend plus particulièrement en charge les étudiants de DES de ces disciplines ainsi que les services hospitaliers dont ils relèvent.

Les coordonnateurs inter-régionaux :

- Délivrent leur attestation d'inscription aux étudiants pour qu'ils puissent s'inscrire auprès de leur Université
- Recensent les inscriptions des étudiants de l'inter-région, et les transmet au coordonnateur national
- Recensent les services validants de l'inter-région et, si nécessaire, initie les procédures d'agrément pour les services potentiellement validants;
- Proposent aux Directeurs des UFR la validation des stages pratiques au vu des appréciations formulées par les chefs de service auprès desquels sont affectés les étudiants,
- Participent aux travaux de la commission pédagogique nationale.

II2 - Coordination nationale

Les coordonnateurs inter-régionaux constituent une commission pédagogique nationale (CPN) qui désigne un coordonnateur national pour une période de 3 ans renouvelable. Les coordonnateurs nationaux du DIU de Fœtopathologie sont invités permanents de la CPN.

La commission pédagogique nationale se réunit au moins une fois par an. Elle a pour missions

- D'élaborer le projet pédagogique et d'en assurer la mise à jour,
- De déterminer les conditions d'agrément des services hospitaliers pour le DESC et d'intervenir auprès des commissions d'agréments des services formateurs
- De recenser les inscriptions des étudiants,
- D'organiser l'enseignement théorique,
- D'organiser le contrôle des connaissances,
- De communiquer le procès-verbal du contrôle des connaissances à l'Université d'inscription de chaque étudiant,
- D'étudier les demandes de dérogations ou d'équivalence

Coordonnateurs inter-régionaux

Ile de France : F JAUBERT, AL DELEZOIDE

Ouest : N LAGARDE, C MORAINÉ

Nord-Est : B GASSER, D GAILLARD

Sud-Est : D FIGARELLA-BRANGER, P SARDA

Sud-Ouest : P DECHELOTTE, R SAURA

Nord-Ouest : A LAQUERRIERE, S HANU-MANOUVRIER

Rhône-Alpes : R BOUVIER, L GUIBAUD

Coordonnateur national : AL DELEZOIDE

Invité permanent : D. CARLES : Coordonnateur National du DIU de Pathologie Fœtale et Placentaire

Pr N Lagarde : nicole.lagarde@chu-brest.fr

Laboratoire central d'Anatomie pathologique

Hôpital Morvan

Avenue Foch 29609 BREST Cedex

Dr B Gasser : bernard.gasser@analyses-ulp.u-strasbg.fr

Institut d'Anatomie Pathologique
Faculté de Médecine
4 rue Kirschleger
67085 STRASBOURG Cedex

Pr D. Figarella-Branger dominique.figarella-branger@mail.ap-hm.fr
Service d'anatomie pathologique
Hôpital de la Timone
Rue Saint Pierre
13385 MARSEILLE Cedex 05
04 91 38 55 29 ; fax : 04 91 49 77 00 (fac : 04 91 32 44 43)

Pr Annie Laquerrière : annie.laquerriere@chu-rouen.fr
Service d'Anatomie pathologique
Hôpital Charles Nicolle
Pavillon J Delarue
Boulevard Gambetta
76031 ROUEN Cedex.
Secr : 02 32 88 80 48 poste 63901 (bureau 64117)

Professeur Pierre Déchelotte
Anatomie Pathologique
Hôtel Dieu, Bd Léon Malfreyt, 63058 Clermont Ferrand Cedex 1, France
tél : secret. : (33) 04 73 750 220 ; bureau : (33) 04 73 750 228
fax : (33) 04 73 750 221 GSM : 06 08 28 29 89
pjdechelotte@chu-clermontferrand.fr

Professeur Claude MORAINÉ
Service de Génétique
C.H.U Bretonneau
2, Boulevard Tonnellé - 37044 TOURS CEDEX
Tel : 02 47 47 47 99 / 02 47 47 47 47 (standard)
Fax : 02 47 61 82 56
email : moraine@med.univ-tours.fr

Professeur Robert SAURA
Unité de Cytogénétique et de Diagnostic Prénatal
Maternité - Hôpital Pellegrin
Place Amélie-Raba-Léon - 33076 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05 56 79 55 58
Fax : 05 56 79 60 38 ou 48 15
email : robert.saura@chu-bordeaux.fr

Sylvie HANU-MANOUVRIER
Pédiatrie et Génétique
Hôpital Jeanne de Flandre - C.H.U de Lille
59037 LILLE
Tel : 03 20 44 64 04 / 03 20 44 50 72
Fax : 03 20 44 41 07
email : smanouvrier@chru-lille.fr

Pierre SARDA
Unité de Génétique Médicale et Foetopathologie
Hôpital Arnaud de Villeneuve
371, Av. du Doyen G. Giraud
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
Tel : 04 67 33 65 64
Fax : 04 67 54 71 48
email : p-sarda@

Docteur Laurent GUIBAUD
Service Radiologie
Hôpital Debrousse
29 Rue Soeur Bouvier
69322 LYON CEDEX 05
Tel : 04 72 38 56 70
laurent.guibaud@chu-lyon.fr

Professeur Francis JAUBERT
Service d'Anatomie Pathologique
Hôpital Necker 149 rue de Sèvres
75015 Paris
francis.jaubert@nck.ap-hop-paris.fr

Docteur Anne-Lise DELEZOIDE
Service de Biologie du Développement
Hôpital Robert Debré 48 Bd Sérurier
75019 Paris
anne-lise.delezoide@rdb.ap-hop-paris.fr

Docteur Dominique CARLES
Service d'Anatomie Pathologique
CHR Pellegrin
Place Amélie Raba-Léon
33076 Bordeaux Cedex
dominique.carles@chu-bordeaux.fr

Docteur Raymonde BOUVIER
Service d'Anatomie Pathologique
Hôpital Edouard Herriot
5 place d'Arsonval
69374 Lyon Cedex 08
raymonde.bouvier@chu-lyon.fr

Professeur Dominique GAILLARD dgaillard@chu-reims.fr
Service de Génétique et Biologie de la Reproduction
Hôpital Maison Blanche
51000 Reims
dgaillard@chu-reims.fr

II3 - Critères d'agrément des services formateurs pour le DESC

- 1) - Services d'Anatomie et Cytologie Pathologiques
 - exercer la Foetopathologie en relation étroite avec un Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal
 - assurer un nombre minimal d'examens par an
 - disposer d'au moins un médecin titulaire formé spécifiquement à la Foetopathologie (DU ou DIU) dans l'équipe d'encadrement
- 2) - Services, ne pratiquant pas la Foetopathologie (génétique, imagerie, pédiatrie, GO....) :
 - participer directement à l'activité d'un CPDP
- 3) - Services autres que d'Anatomie Pathologique (Histologie-Embryologie-Cytogénétique ou Biologie du Développement), formateurs en Foetopathologie
 - mêmes critères que pour les Services 1)
 - garantir le plateau technique nécessaire à l'exercice de la Foetopathologie
 - au moins un correspondant spécialiste en anatomie pathologique (éventuellement d'un Service voisin) impliqué dans l'activité de Foetopathologie du Service

III Modalités d'inscriptions :

- 1- le candidat interne s'adresse à la Scolarité de sa Faculté, qui lui délivre la liste des CIR et une demande d'inscription à remplir.
- 2- le candidat adresse au CIR :
 - sa demande d'inscription
 - un CV
 - une lettre de motivation
 - une demande de rendez-vous (éventuellement)
- 3- le CIR informe par écrit
 - la Scolarité, qu'il autorise l'inscription administrative du candidat
 - la CPN, le coordonateur national, et celui du DIU de Pathologie Fœtale et Placentaire
 - le candidat
- 4- le candidat s'inscrit au DESC dans son Université : pour les internes, c'est une inscription annuelle à prendre en plus de celle du DES. Les droits d'inscription sont fixés par arrêté ministériel. Pour les AHU et CCA, les droits sont fixés par chaque Université.

